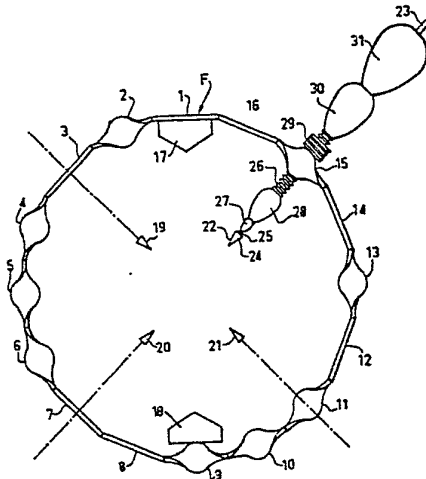


DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITE DE COOPERATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(51) Classification internationale des brevets ³ : H05F 7/00; A01G 7/04; A61N 5/00	A1	(11) Numéro de publication internationale: WO 80/00293 (43) Date de publication internationale: 21 février 1980 (21.02.80)
<p>(21) Numéro de la demande internationale: PCT/FR79/00063</p> <p>(22) Date de dépôt international: 11 juillet 1979 (11.07.79)</p> <p>(31) Numéro de la demande prioritaire: 7821083</p> <p>(32) Date de priorité: 13 juillet 1978 (13.07.78)</p> <p>(33) Pays de priorité: FR</p> <p>(71) Déposant; et (72) Inventeur: RAVATIN, Jacques [FR/FR]; 21 Rue Louis Socart, 91400 Orsay (FR).</p> <p>(74) Mandataires: CASALONGA, Alain etc.; Bureau D.A. Casalonga, 8, Avenue Percier 75008 Paris (FR).</p>	<p>(81) Etats désignés: AT (brevet européen), BR, CF (brevet OAPI), CG (brevet OAPI), CH (brevet européen), CM (brevet OAPI), DE (brevet européen), DK, GA (brevet OAPI), GB (brevet européen), JP, LU (brevet européen), MC, MG, MW, NL (brevet européen), SE (brevet européen), SN (brevet OAPI), SU, TD (brevet OAPI), TG (brevet OAPI), US.</p> <p>Publiée Avec rapport de recherche internationale</p>	

(54) Title: APPARATUS FOR AMPLIFYING EMISSIONS DUE TO SHAPES

(54) Titre: APPAREILLAGE D'AMPLIFICATION DES EMISSIONS DUES AUX FORMES



(57) Abstract

The apparatus comprises a polygonal frame with sixteen sides (1 to 16), this frame being associated with four electrodes (19 to 22) allowing to generate inside the frame a very high electric field. After a starting time of about half an hour, effects on certain physical parameters considered to be invaluable for a given location occur within a radius of several tens of meters around the apparatus: action on the earth magnetic field, the gravitation, the air refraction index, the speed of plant growth, etc.

(57) Abrégé

L'appareillage comporte un cadre polygonal à seize côtés (1 à 16), ce cadre étant associé à quatre électrodes (19 à 22) permettant de créer à l'intérieur du cadre un champ électrique très élevé. Après un temps de mise en route d'environ une demi-heure, on observe dans un rayon de plusieurs dizaines de mètres, autour de l'appareillage, des effets sur certains paramètres physiques considérés comme invariables pour un lieu donné. Action sur le champ magnétique terrestre, la gravitation, l'indice de réfraction de l'air, la vitesse de croissance des plantes etc.

UNIQUEMENT A TITRE D'INFORMATION

Codes utilisés pour identifier les Etats parties au PCT, sur les pages de couverture des brochures publiant des demandes internationales en vertu du PCT.

AT	Autriche	LU	Luxembourg
BR	Brésil	MC	Monaco
CF	République Centrafricaine	MG	Madagascar
CG	Congo	MW	Malaŵi
CH	Suisse	NL	Pays-Bas
CM	Cameroun	RO	Roumanie
DE	Allemagne, République fédérale d'	SE	Suède
DK	Danemark	SN	Sénégal
FR	France	SU	Union soviétique
GA	Gabon	TD	Tchad
GB	Royaume-Uni	TG	Togo
JP	Japon	US	Etats-Unis d'Amérique

DESCRIPTION

"Appareillage d'amplification des émissions dues aux formes".

La présente invention se rapporte à un appareillage permettant d'amplifier les émissions dues aux formes, en particulier aux formes géométriques simples présentant un minimum de symétrie.

On sait que certaines formes géométriques, par exemple des pyramides, sont, lorsqu'elles présentent des proportions appropriées, le siège d'émissions dont on n'a pas pu déterminer jusqu'à présent la nature exacte. On a constaté que de telles émissions avaient des effets, en particulier sur les organismes vivants.

Jusqu'à présent, il n'a pas été possible d'obtenir avec lesdites émissions dues aux formes des effets mesurables et exploitables dans l'industrie.

La présente invention a pour objet un appareil permettant d'amplifier, selon un principe dit de "localisation", les émissions dues aux formes pour obtenir des effets industriellement exploitables.

Selon la présente invention, un tel appareil comporte essentiellement une forme géométrique présentant un minimum de symétrie dans un plan ou dans l'espace, cette forme étant associée à un dispositif produisant un champ électrique et/ou magnétique et/ou électro-magnétique dans le volume, de tels champs pouvant être fixes ou mobiles par rapport à ladite forme, et pouvant être modulés ou non.

Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, ladite forme est un cadre polygonal pratiquement régulier à 16 côtés et est associée à un dispositif produisant un champ électrique dans le volume délimité par ledit cadre, ce dispositif comportant quatre électrodes traversant des côtés régulièrement espacés dudit cadre en leur milieu, deux desdites électrodes étant portées de préférence à un potentiel continu filtré, stabilisé et positif par rapport à la terre à laquelle sont reliées les deux autres électrodes, l'angle formé par les pointes des deux électrodes portées au potentiel positif étant, de préférence, de 28° environ, tandis que celui formé par les pointes des deux électrodes reliées à la terre est, de préférence, de 23° environ.

Ledit potentiel positif est de préférence d'au moins 45 kilovolts et avantageusement d'au moins 60 kV, lesdites électrodes ayant une forme générale de pointes dirigées vers le centre dudit cadre, les pointes des quatre dites électrodes se trouvant, de préférence, dans un même plan, qui est de préférence le plan médiateur dudit cadre polygonal, le carré fictif délimité par les pointes desdites quatre électrodes étant concentrique par rapport audit cadre et ayant une diagonale d'environ 400 millimètres au moins pour un potentiel d'environ 45 kV et d'environ 1 mètre au moins pour un potentiel d'environ 300 kV, le diamètre du cercle circonscrit au polygone formé par ledit cadre étant d'au moins 200 centimètres pour un potentiel d'environ 45 kV, et d'au moins 280 cm pour un potentiel d'environ 300 kV.

Selon une caractéristique avantageuse de l'invention, le cadre est réalisé en un matériau, de préférence un matériau naturel, dont la structure, au niveau des fibres ou au niveau cristallin, est orientée ou possède elle-même des symétries remarquables. De préférence, chaque côté du cadre polygonal est réalisé à l'aide d'une planchette de bois massif très sec, la longueur de la planchette étant prise de préférence dans le sens des fibres du bois, les différentes planchettes successives étant reliées entre elles par colla-

ge ou à l'aide de chevilles, en bois également, de telles chevilles ne devant pas, de préférence, dépasser des planchettes.

Des matières naturelles ne présentant aucune structure cohérente ou orientée, comme par exemple le caoutchouc, sont à éviter.

Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, certaines des planchettes formant les côtés du cadre polygonal sont à caractère de bande de Moebius droit, et d'autres à caractère de bande de Moebius gauche.

Selon un autre mode de réalisation de l'invention, l'appareillage comporte deux ou plusieurs cadres concentriques polygonaux réguliers ayant chacun différents nombres de côtés.

Pour renforcer l'effet d'amplification, on peut avantageusement disposer, sur les tiges supportant les électrodes, des pièces, de préférence en même matériau que celui du cadre, ayant par exemple des formes ovoïdales ou rhomboïdales de révolution, et lorsque plusieurs de ces formes sont disposées sur la même tige d'une électrode, les dimensions de ces pièces sont homothétiques, celles ayant les plus faibles dimensions se trouvant près de l'électrode correspondante, les autres pièces étant disposées à la suite, et d'autant plus éloignées de la première que leurs dimensions sont plus grandes.

Pour renforcer l'effet d'amplification, on peut également disposer sur certains côtés de la forme, ou à proximité, des volumes, de préférence fabriqués dans le même matériau que le cadre, ces volumes étant en général des volumes géométriques simples, par exemple des troncs de cylindre se terminant à l'une de leurs extrémités par une pointe conique, l'angle d'ouverture de ces cônes étant de préférence d'environ 140°.

On peut également disposer dans la forme elle-même ou à proximité, des minéraux naturels ou bien du carborundum.

On peut également rajouter des systèmes à résonance acoustique en des endroits appropriés, à proximité du cadre.

Les divers côtés de la forme et/ou les volumes additionnels peuvent être réalisés en matériau plein, ou bien seules leurs arêtes peuvent être matérialisées.

La forme peut être également fabriquée à l'aide d'une conduite de forme appropriée dans laquelle on fait circuler un fluide approprié.

Pour augmenter encore l'effet d'amplification du dispositif de l'invention, on peut le fixer sur une monture simple ou équatoriale et l'orienter de manière appropriée.

La présente invention sera mieux comprise à l'aide de la description détaillée de plusieurs modes de réalisation pris comme exemples non limitatifs et illustrés par le dessin annexé, sur lequel:

- la figure 1 est une vue en plan d'un mode de réalisation préféré d'un dispositif conforme à la présente invention;

- les figures 2 et 3 sont des vues en coupe de deux modes de réalisation d'électrodes des dispositifs des figures 1 et 2, et,

- la figure 4 est une vue schématique d'une variante du dispositif de la figure 1.

L'appareil d'amplification représenté sur la figure 1 comprend essentiellement une forme géométrique F et quatre électrodes avec leurs tiges porte-électrodes afin de créer un champ électrique dans le volume délimité par ladite forme, et à proximité.

Dans le cas du mode de réalisation préféré de l'invention représenté sur la figure 1, la forme F se présente comme un cylindre creux de faible profondeur, la paroi de ce cylindre, ou cadre, ayant en coupe radiale sensiblement la forme d'un polygone régulier à 16 côtés respectivement référencés 1 à 16.

Toutefois, il est bien entendu que la forme cylin-

drique creuse polygonale n'est pas la seule possible, d'autres formes, par exemple des formes pyramidales, entrant dans le cadre de l'invention.

5 Les seize côtés du cadre matérialisant la forme F peuvent être pratiquement identiques, et consister chacun en un parallélépipède rectangle. Toutefois, le demandeur a constaté que si certains des côtés sont différents, et en particulier si certains côtés ont un caractère de bande de Moebius gauche et d'autres le caractère de bande de Moebius droite, on obtenait une meilleure amplification des émissions dues à la forme F.

Dans le mode de réalisation préféré de l'invention et représenté sur la figure 1, les côtés référencés 1, 3, 7, 8, 12, 14 et 16 sont constitués par des parallélépipèdes rectangles, les côtés 2, 4, 5, 9, 11, 13 et 15 sont constitués par des volumes à caractère de bande de Moebius droite et les côtés 6 et 10 sont constitués par des volumes à caractère de bande de Moebius gauche. Toutefois, il est bien entendu que d'autres dispositions différentes des côtés formés par des parallélépipèdes rectangles, par les volumes à caractères de bande de Moebius gauche et droite peuvent être envisagées tout en procurant également une amélioration de l'amplification desdites émissions. Par volumes à caractère bande de Moebius on entend des volumes résultant de la torsion de 180° de l'une des extrémités d'une bande parallélépipédique rectangulaire par rapport à son autre extrémité (la bande étant supposée se prêter à une telle torsion), cette torsion se faisant autour de l'axe longitudinal de ladite bande parallélépipédique. La bande de Moebius est dite droite ou gauche selon qu'elle peut être assimilée à un filetage droit ou gauche respectivement. Dans le cas de réalisation de la figure 1, les volumes à caractère de bande de Moebius sont plus épais en leur milieu (c'est à dire qu'ils seraient réalisés à partir d'une bande rectangulaire dont l'épaisseur serait plus grande au milieu qu'aux extré-

mités) afin de permettre le perçage de trous en leurs milieux pour les isolateurs et la fixation à la monture, comme expliqué ci-dessous . En principe, il est préférable non pas de tordre une planchette de bois, mais de tailler dans la masse
5 lesdits volumes à caractère de bande de Moebius. Ces volumes sont, de préférence, réguliers, c'est à dire symétriques par rapport à leurs centres respectifs, et leur nombre total doit être impair.

Tous les côtés 1 à 16 de la forme F sont réalisés
10 en bois très sec, par exemple du peuplier, du chêne ou un bois exotique.

Le demandeur a constaté que les matériaux naturels à fibres dirigées tels que le bois donnaient les meilleurs résultats, et que des matériaux tels que le caoutchouc ou
15 les bois agglomérés ou contreplaqués, ainsi que les produits synthétiques tels que les matières plastiques, ne donnaient pratiquement aucun résultat, ou un résultat peu appréciable.

Lorsque les côtés 1 à 16 sont fabriqués en bois, ils sont assemblés mutuellement, de préférence par assemblage
20 du genre tenon-mortaise, une cheville en bois pouvant renforcer l'assemblage, cette cheville ne dépassant pas, de préférence, des côtés du cadre.

Le demandeur a constaté que pour obtenir des résultats appréciables et exploitables industriellement, la forme
25 F devait être telle que le cercle circonscrit au polygone formé par le cadre devait avoir un diamètre d'au moins 250 cm environ, la haute tension appliquée, de façon expliquée ci-dessous, aux électrodes étant d'au moins 45 kV, de préférence d'au moins 60 kV, des tensions inférieures à 45 kV
30 ayant des effets peu exploitables industriellement.

Les côtés 5 et 13 du cadre, à caractère bande de Moebius droitesont percés d'un trou passant par leur centre et dont l'axe se confond avec un rayon du cercle circonscrit à la forme F. Les trous percés dans les côtés 5 et 13 servent
35 à la fixation de la forme F sur une monture, connue en soi et non représentée, par exemple une monture équatoriale ou

ordinaire, permettant d'orienter dans l'espace la forme F, Toutefois, on pourrait prévoir d'autres modes de fixation de la forme F sur sa monture.

5 Les côtés 3, 7, 11 et 15 sont percés de trous, de la même façon que les côtés 5 et 13, afin de permettre la fixation des électrodes, comme décrit ci-dessous.

10 Les planchettes de bois planes constituant les côtés 1, 3, 7, 8, 12, 14, 16 ont, de préférence, une largeur supérieure ou égale à 20 cm et une épaisseur supérieure ou égale à 4 cm, de préférence une épaisseur comprise entre 6 et 10 cm. Les côtés à caractère Moebius droit et gauche ont, à leurs extrémités, de préférence, la même épaisseur que les côtés plans, leur épaisseur augmentant progressivement des extrémités vers le centre, jusqu'à une valeur d'environ au moins 8 cm, ce, afin de permettre le perçage des côtés 5 et 13 pour la fixation du cadre sur la monture et des côtés 11 et 15 pour la fixation des électrodes.

20 Le demandeur a constaté que l'on pouvait également influencer favorablement l'effet d'amplification en fixant sur certains côtés du cadre, par exemple avec des chevilles en bois, des volumes fabriqués dans la même matière que les côtés du cadre. Dans l'exemple de réalisation représenté sur la figure 1, on fixe sur les faces, tournées vers l'intérieur de la forme, des côtés 1 et 9, des volumes 17 et 18 respectivement fabriqués en bois. Ces volumes 17 et 18 sont constitués par des cylindres se terminant en cône à l'une de leurs extrémités, l'angle au sommet de ces cônes étant de préférence 140° environ, le diamètre des cylindres étant inférieur à la longueur des côtés de la forme, et la hauteur de ces cylindres étant de l'ordre de grandeur de quelques centimètres.

30 Sur les côtés 3, 7, 11 et 15 du cadre constituant la forme F on fixe les électrodes 19, 20, 21 et 22 respectivement, ces électrodes étant supportées par des tiges porte-électrodes 23. Les électrodes 19 à 22 sont réalisées en

matériau bon conducteur électrique, par exemple en cuivre, et sont constituées par un cône de révolution 24 dont la base se raccorde à la tige porte-électrodes 23 par une surface de pseudo-sphère 25. Les angles au sommet des cônes des électrodes 20 et 21 sont, de préférence, de $23^{\circ} \pm 30'$ tandis que les angles au sommet des cônes des électrodes 19 et 22 sont de $28^{\circ} \pm 30'$ de préférence. La longueur de chacune des électrodes 19 à 22, prise dans le sens de leur axe, est d'environ 60 à 90 mm. Toutefois, d'autres formes d'électrodes peuvent être envisagées.

Les tiges 23, qui sont également réalisées en un matériau bon conducteur électrique, par exemple du cuivre, et aux extrémités desquelles les électrodes 19 à 22 sont vissées ou soudées, traversent les côtés 3, 7, 11 et 15 du cadre constituant la forme F à travers des isolateurs appropriés 26, par exemple en verre ou en porcelaine, ces isolateurs étant percés d'un trou axial ayant pratiquement le même diamètre que celui des tiges porte-électrodes 23, les tiges porte-électrodes 23 étant fixées de manière appropriée dans ces isolateurs 26. Les isolateurs 26 ont un diamètre extérieur maximal d'environ 5 cm correspondant au diamètre des trous pratiqués dans les côtés 3, 7, 11 et 15, et y sont fixés de manière appropriée, par exemple par collage. La longueur axiale des isolateurs 26 est au moins égale à la largeur des côtés qu'ils traversent (c'est à dire la longueur des trous pratiqués dans ces côtés), et, de préférence, d'au moins deux fois cette largeur.

Etant donné que les côtés 3 et 11, et les côtés 7 et 15 sont diamétralement opposés et que le volume polygonal creux constitué par le cadre est sensiblement régulier, et que les trous pratiqués dans ces quatre côtés sont dirigés vers le centre de ce volume et sont pratiqués au centre des côtés correspondants, les quatre tiges porte-électrodes 23 sont dirigées suivant des rayons du cercle circonscrit à la forme F et, lorsqu'elles sont prises consécutivement deux à deux

sont pratiquement perpendiculaires entre elles. De préférence, on ajuste de manière appropriée les directions des tiges porte-électrodes 23 de façon que les pointes des quatre électrodes 19 à 22 soient coplanaires, le plan dans lequel sont situées ces quatre pointes passant par le centre de la forme F. La distance séparant les pointes des électrodes 20 et 22 et des électrodes 19 et 21 est de préférence d'au moins 400 millimètres lorsque le potentiel appliqué aux électrodes 19 et 22 est d'environ 45 kV, et d'au moins 1 mètre environ lorsque ce potentiel est d'environ 300 kV.

Sur chacune des tiges porte-électrodes 23, on dispose, entre la base de l'électrode correspondante et l'isolateur 26, deux volumes 27, 28 sensiblement ovoïdes réalisés dans la même matière que la forme F, c'est à dire en bois pour le mode de réalisation préféré, les sommets à plus faible angle d'ouverture des formes ovoïdes 27 et 28 étant dirigés vers le centre de la forme F. On dispose à l'extérieur de la forme F, autour de l'isolateur 26, six disques identiques 29, étant bien entendu que les isolateurs 26 dépassent suffisamment de la forme F vers l'extérieur, sinon les disques pourraient être directement fixés sur les tiges porte-électrodes 23. Ensuite, on dispose sur les tiges 23 deux autres volumes ovoïdaux 30 et 31 respectivement, dont les sommets de plus faible angle d'ouverture sont également dirigés vers le centre de la forme F. Les disques 29 et les volumes 30 et 31 sont également réalisés dans la même matière que les volumes 27 et 28. Toutefois, toutes les matières convenant à la fabrication de la forme F peuvent servir à réaliser les volumes 27 et 28, 30 et 31 et les disques 29.

Les disques 29 ont, de préférence, un diamètre extérieur d'environ 32 cm et une épaisseur d'environ 1 cm, et sont percés d'un trou axial correspondant au diamètre extérieur maximal de l'isolateur 26 sur lequel ils sont enfilés, et fixés en place de manière appropriée.

Comme on le voit mieux sur la figure 2, représen-

tant un volume V qui est l'un quelconque des volumes ovoï-
daux 27, 28, 30 ou 31, chacun de ces volumes est percé d'un
trou axial T, et des lamages coniques axiaux 32, 33 sont
pratiqués à chacune des extrémités du volume ovoïdal V, les
5 pointes des cônes ainsi réalisés étant dirigées l'une vers
l'autre. L'angle d'ouverture α_1 du lamage conique 32, pra-
tiqué dans le sommet de plus large ouverture du volume ovoï-
dal, est, de préférence, de $28^\circ \pm 30'$, et celui du lamage coni-
que 33, α_2 , est de préférence de $23^\circ \pm 30'$. Soit P les
10 profondeurs des lamages coniques 32 et 33 et L la longueur,
prise dans le sens de l'axe, du volume ovoïdal V avant le
perçage des lamages 32 et 33.

Soient L_1 , L_2 , L_3 et L_4 les longueurs L des volu-
mes 27, 28, 30 et 31 respectivement. Ces quatre volumes sont
15 homothétiques, les rapports L_4/L_3 , L_3/L_2 , L_2/L_1 donnant les
rapports d'homothétie. Dans le mode de réalisation préféré,
 $L_1 = 6$ cm, $L_2 = 15$ cm, $L_3 = 24$ cm et $L_4 = 33$ cm environ. Les
valeurs des profondeurs P suivent les mêmes rapports d'homo-
thétie que les longueurs L. Pour tous les volumes ovoïdaux
20 27 et 28, 30 et 31, les lamages coniques à ouverture de 23°
environ sont dirigés vers le centre de la forme F lorsque
ces volumes sont fixés sur les tiges 23.

Dans le cas du mode de réalisation cité ci-dessus,
la profondeur P des lamages 32 et 33 du volume 31 est de
25 12 cm, les profondeurs P_1 à P_3 des autres volumes 27, 28 et
30 s'en déduisant suivant les rapports d'homothétie précités.

Les tiges 23 des électrodes 19 et 22 sont reliées
toutes les deux à une source (non représentée) de courant
continu filtré et stabilisé, positif par rapport à la terre.
30 Les tiges 23 des électrodes 20 et 21 sont toutes deux reliées,
de façon non représentée, au potentiel de la terre.

Il est bien entendu que l'on peut disposer sur les
tiges porte-électrodes 23 des volumes ayant d'autres formes,
comme par exemple ceux représentés sur la figure 3, ces
35 derniers remplaçant à la fois les volumes ovoïdaux 27, 28,
30 et 31 et les disques 29. On peut rajouter également des

volumes ayant d'autres formes, ou ne rien mettre sur ces tiges 23.

On a représenté sur la figure 3 une variante de volume pouvant remplacer les volumes 27, 28, 30 et 31 représentés sur la figure 2.

Le volume 34 représenté sur la figure 3 a une forme générale rhomboïdale de révolution, c'est à dire une forme dont la surface extérieure serait celle engendrée par un losange tournant autour de son grand axe, les angles aigus de ce losange se trouvant sur ledit axe. L'un des angles aigus (γ_1) dudit losange est d'environ $57^\circ 20'$, tandis que l'autre (γ_2) est d'environ 51° .

La forme 34 est percée d'un trou axial 35 dont le diamètre correspond à celui des tiges porte-électrodes 23. Dans le sommet du volume 34 ayant l'angle d'ouverture γ_1 , on pratique un lamage conique axial ayant un angle d'ouverture β_1 d'environ 23° , tandis que dans celui ayant l'angle d'ouverture γ_2 , on pratique un lamage conique axial d'angle d'ouverture β_2 d'environ 28° . Les profondeurs P' desdits lamages coniques sont égales et sont déterminées, de même que la longueur L' dudit losange, prise selon son grand axe, de la même façon que dans le cas des volumes ovoïdaux représentés sur la figure 1.

Lorsque l'on utilise les volumes 34 ^{représentés} sur la figure 3, à la place des volumes ovoïdaux, on peut supprimer les disques 29 tout en obtenant une amélioration de l'amplification sensiblement égale ou supérieure à celle obtenue avec lesdits volumes ovoïdaux.

Selon une variante du mode de réalisation préféré de la présente invention, on peut soit insérer dans le cadre lui-même, soit disposer à proximité de ce cadre, à l'intérieur ou à l'extérieur du volume qu'il délimite, soit des minéraux sous forme naturelle, soit du carborundum. Il a été constaté que de tels minéraux permettent d'augmenter l'amplification du dispositif et/ou de changer la nature des émis-

sions et/ou de conférer au cadre le caractère fractal, qui est un caractère bien connu en mathématiques.

Comme minéraux naturels, on peut par exemple utiliser de la proustite, de la pyragyrite, de l'obsidienne, etc... aussi bien que plusieurs de ces minéraux simultanément. Il a été également constaté que le graphite naturel a une forte influence sur le caractère fractal.

On peut également utiliser à la place des minéraux, ou en plus de ceux-ci, des liquides nématiques.

Il est également possible d'ajouter au cadre ou à proximité de celui-ci d'autres volumes, de préférence en matière naturelle, par exemple en bois, présentant des fibres orientées, des matières telles que le caoutchouc n'ayant aucun effet constaté. De telles formes permettent non seulement d'augmenter l'effet d'amplification du dispositif, mais également d'unifier les effets obtenus dans l'espace et dans le temps, et d'éviter la création d'états à caractère gênant pour l'être humain.

De telles formes supplémentaires peuvent par exemple être des cônes à angle au sommet déterminé, des formes à caractère d'objet fractal, des polygones à quatre, huit ou seize côtés par exemple, des polygones à sept côtés à sommets arrondis associés à des cercles de manière appropriée, etc...

On peut également rajouter au dispositif de l'invention des résonateurs acoustiques, des émetteurs laser à émission continue ou rythmée, ou bien des fluides en mouvement dans des conduites de forme appropriée.

Sur la figure 4, on a schématiquement représenté un autre mode de réalisation de l'appareil conforme à la présente invention.

L'appareil représenté sur la figure 4 comporte deux formes F_1 et F_2 concentriques, la forme F_1 se trouvant à l'extérieur de la forme F_2 . La forme F_1 est constituée par un cadre octogonal dont les côtés sont respectivement référencés 39 à 46, et la forme F_2 est constituée par un cadre

polygonal régulier à seize côtés respectivement référencés 47 à 62.

Les cadres constituant les formes F_1 et F_2 sont réalisés de la même façon que le cadre représenté sur la figure 1 et ont sensiblement les mêmes caractéristiques, seules les dimensions de ces cadres sont différentes. Dans un mode de réalisation de l'invention, les cercles circonscrits aux cadres F_1 et F_2 ont des diamètres respectifs de 384 et 192 cm environ. Toutefois, les dimensions de ces cercles, et par conséquent des cadres constituant les formes F_1 et F_2 , peuvent être plus grandes. Si les diamètres de ces cadres étaient plus petits, il faudrait soit diminuer la haute tension appliquée aux électrodes portées par ces cadres, ce qui aurait un effet défavorable sur l'amplification, soit prendre de très grandes précautions d'isolation électrique.

Les formes F_1 et F_2 sont disposées l'une par rapport à l'autre de façon que le côté 47 de la forme F_2 se trouve vis-à-vis du sommet compris entre les côtés 39 et 46 de la forme F_1 .

Les formes F_1 et F_2 sont réunies entre elles à l'aide d'entretoises 63 qui sont réalisées, de préférence, dans le même matériau que les cadres constituant les formes F_1 et F_2 , par exemple en bois très sec. Les entretoises 63 relient les côtés 47, 51, 55 et 59 de la forme F_2 aux sommets correspondants de la forme F_1 .

Les électrodes (non représentées) sont fixées sur les côtés 49, 53, 57 et 61 de la forme F_2 , de la même façon que dans le cas de l'appareil représenté sur la figure 1.

Sur les côtés 47 et 55 de la forme F_2 on peut disposer des volumes 65 et 66 respectivement, qui peuvent être réalisés et disposés de la même façon que les volumes 17 et 18 représentés sur la figure 1, ou d'une façon différente.

L'axe passant par les centres des côtés 51 et 59 est référencé 64, et on peut faire tourner les deux formes F_1 et F_2 avec leurs électrodes et volumes éventuels associés

autour de cet axe à l'aide d'une monture appropriée (non représentée).

Pour augmenter encore l'effet d'amplification de l'appareillage dont deux des modes de réalisation possibles sont décrits ci-dessus, on peut le disposer dans un tronc de pyramide, qui peut être matérialisé par ses arêtes, dont la hauteur est d'environ 4,5 m et dont la base est carrée et a environ 5 mètres de côté. Les proportions de la pyramide régulière à partir de laquelle ce tronc de pyramide est obtenu sont telles que la longueur l de ses arêtes obliques soit égale à $c \cdot \psi$, c étant la longueur d'un côté de la base de la pyramide et ψ la racine réelle de l'équation:
 $x^3 - x - 1 = 0$, c'est à dire environ 1,325. Le tronc de pyramide est obtenu en coupant le sommet de la pyramide au quart de la longueur de ses arêtes obliques, c'est à dire que la longueur l' des arêtes obliques du tronc de pyramide est égale à $3/4 \cdot c \cdot \psi$, les deux bases du tronc de pyramide étant donc parallèles entre elles.

On peut compléter ce tronc de pyramide en disposant autour de sa petite base, qui est également carrée, un cercle, par exemple en bois, de diamètre $c \cdot \psi$ centré sur l'axe de la pyramide, c étant la longueur des côtés de la petite base du tronc de pyramide.

On peut également disposer sur les arêtes obliques de la pyramide des demi-cercles en bois dont le diamètre est égal à la longueur desdites arêtes, à l'extérieur du tronc de pyramide.

Pour mettre en fonctionnement l'appareil de la présente invention, on applique aux électrodes 19 et 22 un potentiel positif que l'on fait croître progressivement depuis zéro jusqu'à une valeur maximale qui est d'au moins 45 kV. Il a été constaté que les effets obtenus sont d'autant plus importants que son potentiel est plus élevé. Toutefois, pour des potentiels supérieurs à environ 300 kV, il faut prendre de très grandes précautions d'isolement électrique, et les

dangers de manipulation sont accrus.

L générateur produisant ledit potentiel positif
devra pouvoir être capable de délivrer un courant d'environ
100 microampères, et pourra avantageusement comporter un
5 circuit de protection annulant le plus rapidement possible
la haute tension produite si le courant débité dépasse une
certaine valeur, par exemple 100 microampères.

Il a été constaté que les effets énumérés ci-des-
sous commençaient à se produire au bout d'environ une heure
10 après la mise sous tension de l'appareillage de l'invention,
dans un rayon d'environ 30 mètres ou plus autour de cet
appareillage.

Parmi les effets constatés, et dont la liste n'est
pas limitative, on peut citer:

15 1°) Action locale sur le champ magnétique terres-
tre. Après un temps de mise en route d'environ une demi-heure
on observe que la déclinaison magnétique se déplace d'environ
6° vers l'ouest du nord magnétique quelle que soit la tension
appliquée aux électrodes, au dessus dudit seuil d'environ
20 45 kV, cette rotation de la déclinaison magnétique se stabi-
lisant à ladite valeur pendant tout le temps d'application
du potentiel aux électrodes de l'appareil, quelle que soit
l'orientation du cadre par rapport à la terre. Toutefois, si
l'on oriente l'axe du cadre à 6° à l'ouest du nord magnétique,
25 il a été constaté que les autres effets cités ci-dessous se
produisaient plus rapidement et avec une intensité plus
importante.

Il a été constaté une variation de l'inclinaison
magnétique, mais la valeur de cette variation n'était pas
30 fixe.

2°) Action locale sur la gravitation. Avec un poten-
tiel d'environ 45 kV; il a été constaté que la gravitation
locale passait à 0,9 fois sa valeur habituelle au même endroit
et que cette gravitation diminuait encore lorsque l'on aug-
35 mentait le potentiel appliqué aux électrodes de l'appareil.

3°) Action locale sur l'indice de réfraction de l'air: il augmente légèrement, et d'autant plus que le potentiel positif appliqué aux électrodes 19 et 22 est plus élevé.

5 4°) Il a été constaté que dans des réactions de combustion produisant habituellement du mâchefer, il n'y avait aucune formation de mâchefer pendant toute la période de fonctionnement de l'appareil, et même quatre jours après la cessation de l'application du potentiel positif élevé auxdites électrodes 19 et 22.

10 5°) Diminution de la quantité de combustible nécessaire dans la plupart des réactions de combustion, pour obtenir le même résultat. Il a été constaté qu'avec une haute tension d'environ 45 kV, on utilisait environ 30% de moins de charbon pour obtenir la même énergie thermique, cette
15 diminution étant d'autant plus importante que le potentiel positif appliqué à la forme est plus élevé. Dans le cas de moteurs à explosion utilisant l'essence, il a été constaté une diminution de consommation d'environ 50% par rapport à une utilisation, dans les mêmes conditions, sans l'appareil
20 de la présente invention.

6°) Augmentation du coefficient de solubilité d'un sel dans l'eau, en particulier du chlorure de sodium. Des expériences ont été réalisées avec du chlorure de sodium effleuré, c'est à dire déshydraté, en faisant varier la tem-
25 pérature de l'eau dans laquelle on faisait dissoudre ledit sel par paliers de 10°C, de 10°C à 100°C, l'eau de départ étant une eau bidistillée, la pression au-dessus de la solution étant la pression atmosphérique normale. Il a été constaté que l'on multipliait par 2,1 à 2,3 environ le coefficient
30 de solubilité du chlorure de sodium avec un potentiel positif d'environ 45 kV.

7°) Augmentations de la vitesse de croissance des plantes et de leur taille. Ces augmentations sont variables selon les plantes mais sont appréciables. Dans certains cas,
35 le facteur d'augmentation est d'au moins 2, et peut même

aller jusqu'à 10.

8°) Possibilité de supprimer partiellement ou totalement un catalyseur dans une réaction chimique nécessitant normalement un catalyseur.

5 Selon un autre mode de réalisation de l'appareillage conforme à l'invention, on associe une forme géométrique polygonale principale, telle que la forme géométrique décrite ci-dessus, à d'autres formes géométriques, de préférence de formes géométriques simples, comme par exemple les formes
10 additionnelles décrites ci-dessus, et de préférence on leur associe un champ électrique et/ou électromagnétique, ces formes étant de préférence disposées à l'intérieur d'un volume géométrique qui peut par exemple être réalisé en une matière isolante moulée autour desdites formes.

15 Sans l'application d'un des champs précités, on obtient des effets relativement peu exploitables, mais l'application de l'un au moins de ces champs permet d'augmenter l'intensité des effets obtenus, et éventuellement d'en mettre en évidence d'autres, et ce d'autant plus que le champ
20 appliqué est plus élevé.

REVENDEICATIONS

- 5 1.- Appareillage d'amplification des émissions dues aux formes, caractérisé par le fait qu'il comporte une forme géométrique présentant un minimum de symétrie dans un plan ou dans l'espace, cette forme étant associée à un dispositif produisant un champ électrique et/ou magnétique et/ou électromagnétique dans le volume déterminé par ladite forme ou à proximité immédiate de ce volume.
- 10 2.- Appareillage selon la revendication 1, caractérisé par le fait que ledit champ est fixe ou mobile par rapport à ladite forme.
- 3.- Appareillage selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, caractérisé par le fait que ledit champ est modulé ou non modulé.
- 15 4.- Appareillage selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que ladite forme est un cadre polygonal pratiquement régulier à seize côtés, et qu'elle est associée à un dispositif produisant un champ électrique dans le volume délimité par ledit cadre, ce dispositif comportant quatre électrodes traversant des côtés régulièrement espacés dudit cadre en leur milieu, deux des-
20 dites électrodes étant portées à un potentiel continu filtré, stabilisé et positif par rapport à la terre à laquelle sont reliées les deux autres électrodes.
- 25 5.- Appareillage selon la revendication 4, caractérisé par le fait que lesdites électrodes ont une forme générale de pointe dirigée vers le centre du cadre, que l'angle formé par chacune des pointes des deux électrodes

portées au potentiel positif est de 28° environ, tandis que celui formé par chacune des pointes des deux électrodes reliées à la terre est de 23° environ, que les pointes des quatre dites électrodes sont dans un même plan, qui est le plan médiateur dudit cadre polygonal, le carré fictif délimité par les pointes desdites quatre électrodes étant concentrique par rapport audit cadre.

6.- Appareillage selon la revendication 5, caractérisé par le fait que ledit potentiel est d'au moins 45 kV, et de préférence d'au moins 60 kV, que ledit carré fictif a une diagonale d'environ 400 mm au moins pour un potentiel d'environ 45 kV, et d'environ 1 mètre au moins pour un potentiel d'environ 300 kV, et que le diamètre du cercle circonscrit au polygone formé par ledit cadre est d'au moins 200 cm pour un potentiel d'environ 45 kV, et d'au moins 280 cm pour un potentiel d'environ 300 kV.

7.- Appareillage selon l'une quelconque des revendications 4 à 6, caractérisé par le fait que le cadre est réalisé en un matériau, de préférence en un matériau naturel, dont la structure, au niveau des fibres ou au niveau cristallin, est orientée ou possède elle-même des symétries remarquables.

8.- Appareillage selon la revendication 7, caractérisé par le fait que chaque côté du cadre polygonal est réalisé à l'aide d'une planchette en bois massif très sec, la longueur de la planchette étant prise de préférence dans le sens des fibres du bois, les différentes planchettes successives étant reliées entre elles par collage ou à l'aide de chevilles également en bois.

9.- Appareillage selon l'une quelconque des revendications 4 à 8, caractérisé par le fait que certains des côtés du cadre polygonal sont à caractère de bande de Moebius droite, et d'autres à caractère de bande de Moebius gauche, le nombre total des côtés à caractère de bande de Moebius étant impair.

10.- Appareillage selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que la forme comporte deux ou plusieurs cadres concentriques polygonaux réguliers ayant chacun différents nombres de côtés.

5 11.- Appareillage selon l'une quelconque des revendications 4 à 10, caractérisé par le fait que l'on dispose sur les tiges supportant les électrodes des pièces, de préférence en même matériau que celui du cadre, que ces pièces ont des formes ovoïdales ou rhomboïdales de révolution, et
10 que lorsque plusieurs de ces pièces sont disposées sur la même tige d'une électrode, les dimensions de ces pièces sont homothétiques, celles ayant les plus faibles dimensions se trouvant près de l'électrode correspondante, les autres
15 pièces étant disposées à la suite, et d'autant plus éloignées de la première que leurs dimensions sont plus grandes.

12.- Appareillage selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que l'on dispose sur certains côtés de la forme ou à proximité de cette
20 forme, des volumes, de préférence fabriqués dans le même matériau que le cadre, ces volumes étant en général des volumes géométriques simples, et/ou des minéraux naturels et/ou du carborundum.

13.- Appareillage selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que ladite
25 forme est montée sur une monture simple ou équatoriale de manière à pouvoir être orientée de façon appropriée.

14.- Appareillage selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait qu'il est
30 disposé à l'intérieur d'une forme géométrique.

15.- Appareil d'amplification des émissions dues
35 aux formes, caractérisé par le fait qu'il comporte une forme géométrique polygonale principale associée à d'autres formes géométriques, ces formes étant de préférence associées à un champ électrique et/ou magnétique et/ou électromagnétique, et étant de préférence disposées à l'intérieur d'un volume géométrique.

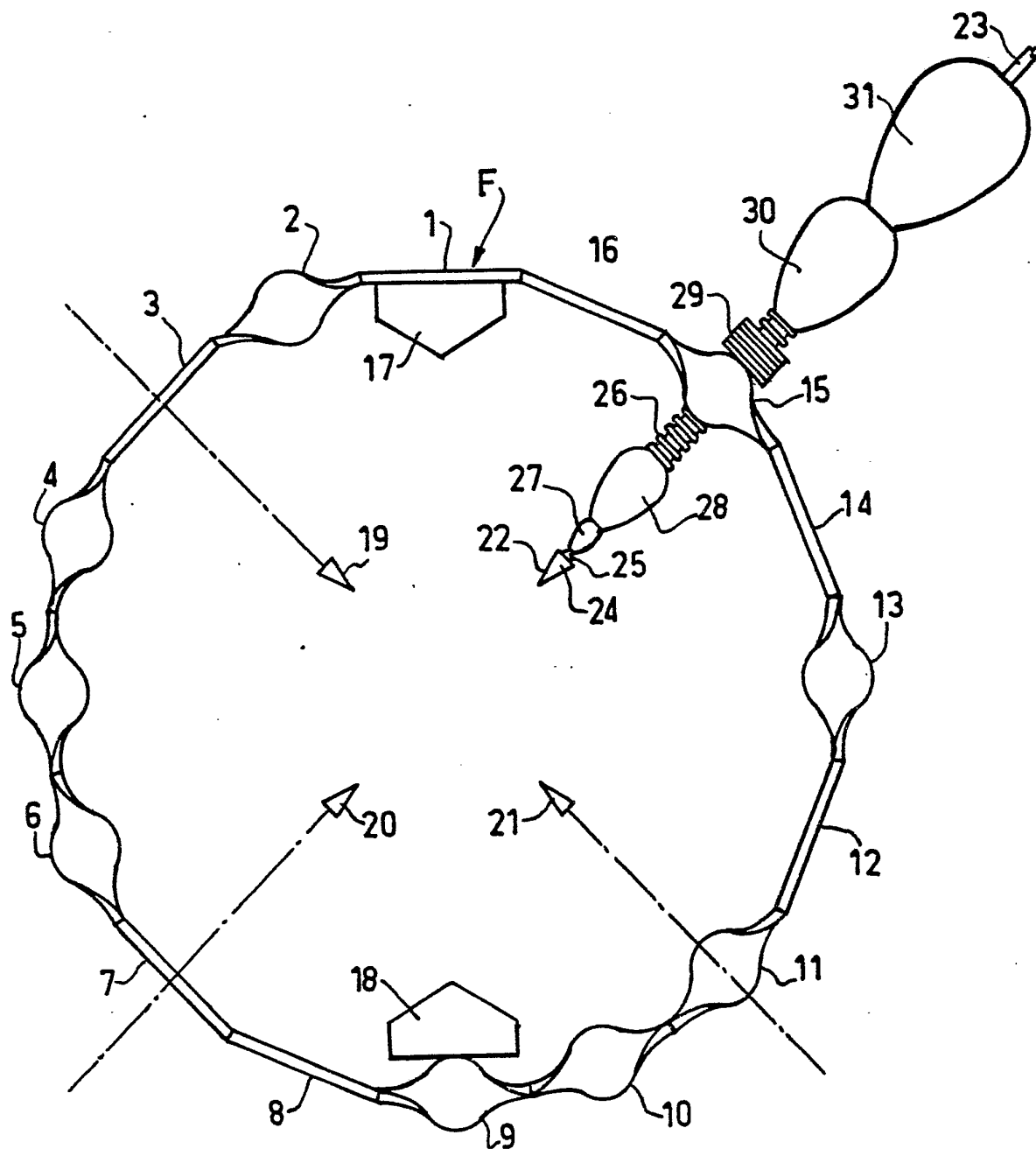


FIG.1

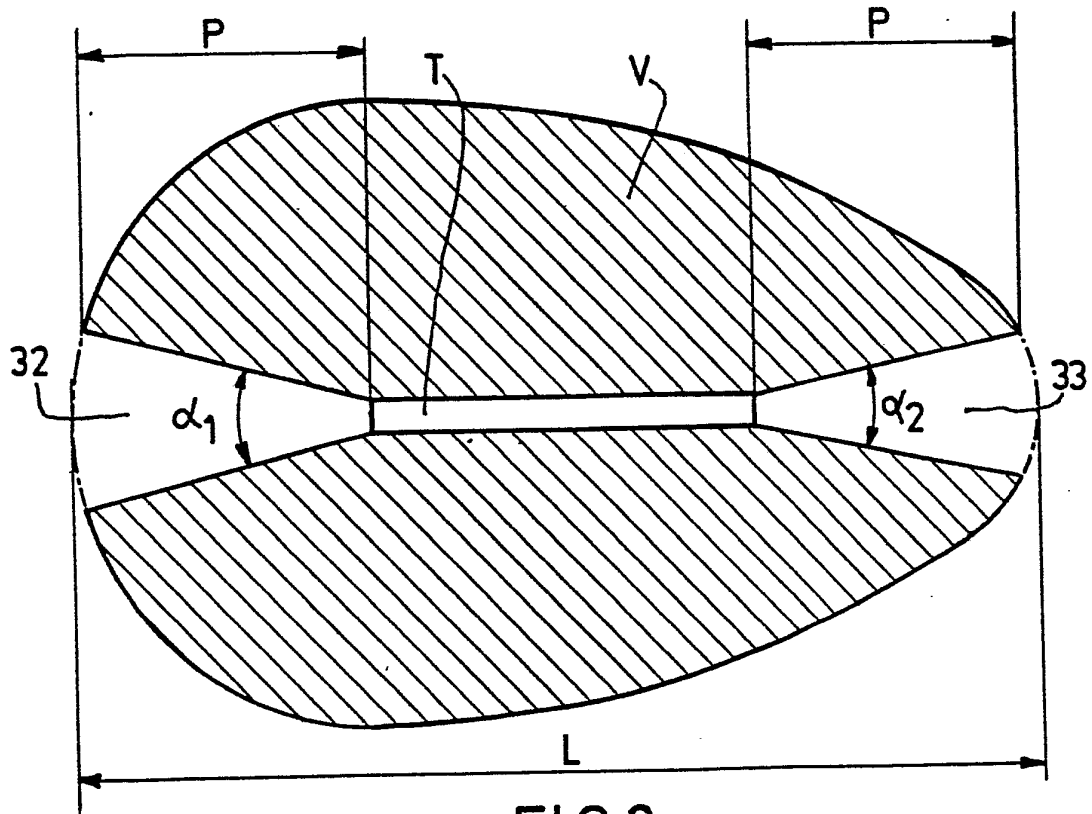


FIG. 2

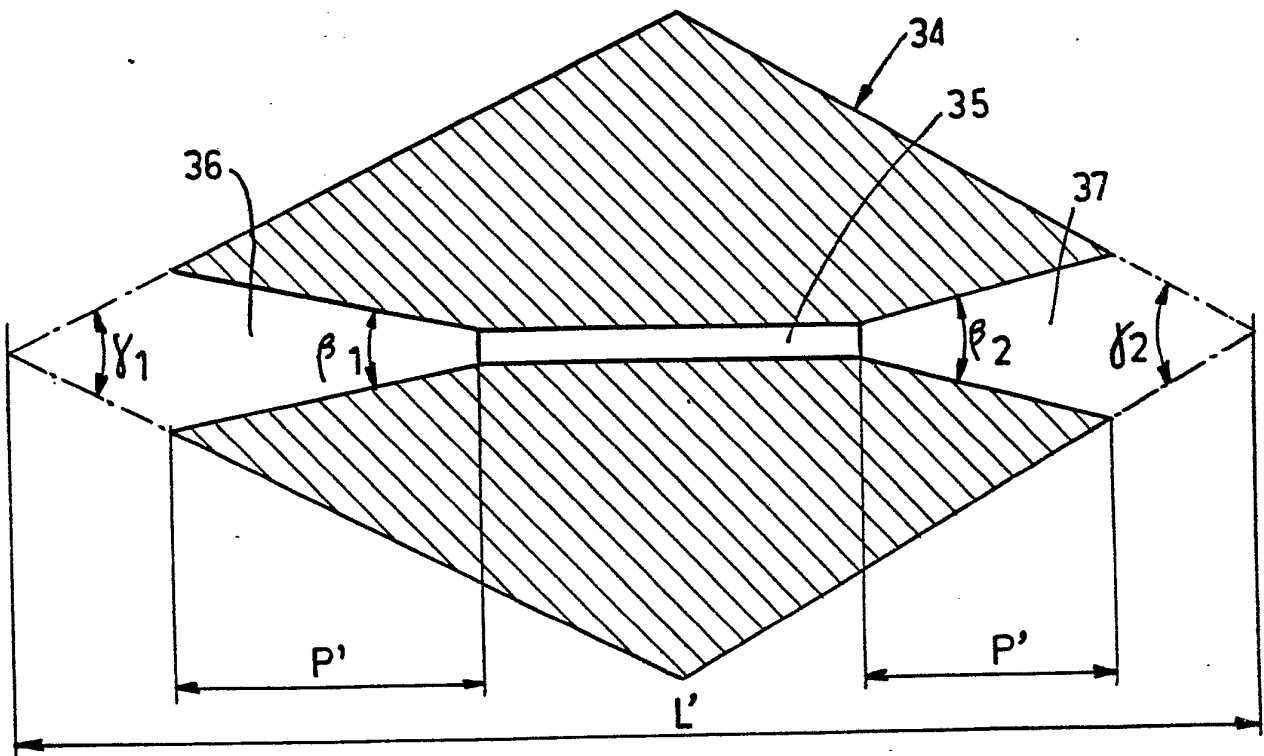


FIG. 3

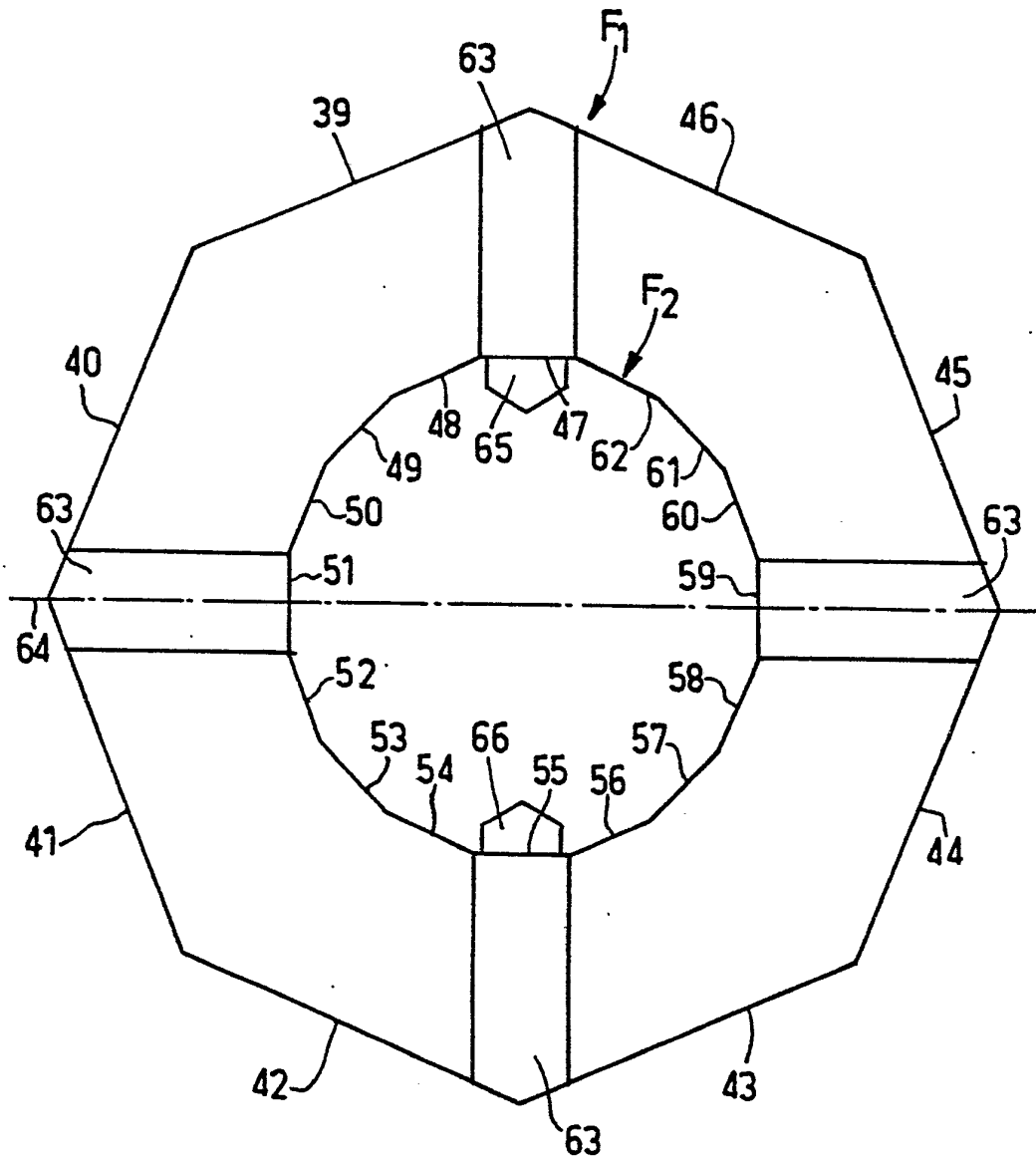
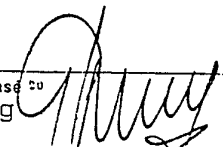


FIG. 4

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale N° PCT/FR 79/00063

I. CLASSEMENT DE L'INVENTION (si plusieurs symboles de classification sont applicables, les indiquer tous) ³		
Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB		
H 05 F 7/00; A 01 G 7/04; A 61 N 5/00		
II. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTÉ		
Documentation minimale consultée ⁴		
Système de classification	Symboles de classification	
Int.Cl. ²	H 05 F 7/00; A 01 G 7/04; A 61 N 5/00; A 23 L 3/00	
Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où de tels documents font partie des domaines sur lesquels la recherche a porté ⁵		
III. DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS ¹⁴		
Catégorie *	Identification des documents cités, ¹⁶ avec indication, si nécessaire, des passages pertinents ¹⁷	N° des revendications visées ¹⁸
	FR, A, 2301941, publié le 17 septembre 1976, voir la totalité du document, Guasco	1-3
A	FR, A, 2348620, publié le 10 novembre 1977, voir la totalité du document, Raze	1
A	US, A, 2308204, publié le 12 janvier 1943, voir revendications 1 et 2, Johnson	1
<p>* Catégories spéciales de documents cités: ¹⁵</p> <p>« A » document définissant l'état général de la technique</p> <p>« E » document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date</p> <p>« L » document cité pour raison spéciale autre que celles qui sont mentionnées dans les autres catégories</p> <p>« O » document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens</p> <p>« P » document publié avant la date de dépôt international mais à la date de priorité revendiquée ou après celle-ci</p> <p>« T » document ultérieur publié à la date de dépôt international ou à la date de priorité, ou après, et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention</p> <p>« X » document particulièrement pertinent</p>		
IV. CERTIFICATION		
Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée ¹	Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale ²	
1er octobre 1979	8 octobre 1979	
Administration chargée de la recherche internationale ¹	Signature du fonctionnaire autorisé ²⁰	
Office Européen des Brevets	G.L.M. Kruydenberg 	

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International Application No

PCT/FR79/00063

I. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER (if several classification symbols apply, indicate all) ³				
According to International Patent Classification (IPC) or to both National Classification and IPC				
H 05 F 7/00; A 01 G 7/04; A 61 N 5/00				
II. FIELDS SEARCHED				
Minimum Documentation Searched ⁴				
Classification System	Classification Symbols			
Int.Cl. ²	H 05 F 7/00; A 01 G 7/04; A 61 N 5/00; A 23 L 3/00			
Documentation Searched other than Minimum Documentation to the Extent that such Documents are Included in the Fields Searched ⁵				
III. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT ¹⁴				
Category [*]	Citation of Document, ¹⁶ with indication, where appropriate, of the relevant passages ¹⁷	Relevant to Claim No. ¹⁸		
	FR, A, 2301941, published on 17 September 1976, see in the whole document, Guasco -----	1-3		
A	FR, A, 2348620, published on 10 November 1977, see in the whole document, Raze -----	1		
A	US, A, 2308204, published on 12 January 1943, see claims 1 and 2, Johnson -----	1		
<p>[*] Special categories of cited documents: ¹⁵</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;"> <p>"A" document defining the general state of the art</p> <p>"E" earlier document but published on or after the international filing date</p> <p>"L" document cited for special reason other than those referred to in the other categories</p> <p>"O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means</p> </td> <td style="width: 50%; border: none;"> <p>"P" document published prior to the international filing date but on or after the priority date claimed</p> <p>"T" later document published on or after the international filing date or priority date and not in conflict with the application, but cited to understand the principle or theory underlying the invention</p> <p>"X" document of particular relevance</p> </td> </tr> </table>			<p>"A" document defining the general state of the art</p> <p>"E" earlier document but published on or after the international filing date</p> <p>"L" document cited for special reason other than those referred to in the other categories</p> <p>"O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means</p>	<p>"P" document published prior to the international filing date but on or after the priority date claimed</p> <p>"T" later document published on or after the international filing date or priority date and not in conflict with the application, but cited to understand the principle or theory underlying the invention</p> <p>"X" document of particular relevance</p>
<p>"A" document defining the general state of the art</p> <p>"E" earlier document but published on or after the international filing date</p> <p>"L" document cited for special reason other than those referred to in the other categories</p> <p>"O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means</p>	<p>"P" document published prior to the international filing date but on or after the priority date claimed</p> <p>"T" later document published on or after the international filing date or priority date and not in conflict with the application, but cited to understand the principle or theory underlying the invention</p> <p>"X" document of particular relevance</p>			
IV. CERTIFICATION				
Date of the Actual Completion of the International Search ³		Date of Mailing of this International Search Report ³		
1st. October 1979 (01.10.79)		8 October 1979 (08.10.79)		
International Searching Authority ¹		Signature of Authorized Officer ²⁰		
EUROPEAN PATENT OFFICE				